



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Trécesson tenue à la salle des délibérations du conseil ce 21 juin 2021 à 19 h, à laquelle sont présents, outre son honneur le maire Jacques Grenier, les conseillers suivants :

Monsieur Martin Veilleux Conseiller #1
Madame Claudine Martineau Conseillère #2
Madame Nathalie Dion Conseillère #3
Madame Rollande Brunet Conseillère #4
Monsieur René Martineau Conseiller #6

Est également présente à cette séance Madame Chantal Poliquin, directrice générale et secrétaire-trésorière.

ORDRE DU JOUR

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1.1 Constatation du quorum et ouverture de la séance

Monsieur le maire, Jacques Grenier, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19 h.

2021-06-127 1.2 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Martineau
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour, tel que proposé.

ADOPTÉE

2021-06-128 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mai 2021

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Martin Veilleux
ET UNANIMEMENT RÉSOLU



D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mai 2021.

ADOPTÉE

2021-06-129 1.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 avril 2021

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Rollande Brunet
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 avril 2021.

ADOPTÉE

1.5 Période de questions

**Plusieurs citoyens se présentent à la séance, mais en raison de la pandémie et de la capacité de la salle du conseil, seulement quatre (4) places sont disponibles. Les citoyens désirant participer devaient réserver leur place. Quatre personnes ont appelé pour réserver, mais une ne s'est pas présentée. Il restait donc une place pour assister à la séance. Monsieur Denis Jobin est nommé par les autres citoyens, donc assistera à la séance.*

Monsieur Denis Jobin demande qui est notre consultant pour l'assurance-qualité de nos matériaux. La directrice générale répond que c'est l'entreprise Englobe qui a remporté la soumission la plus basse et conforme. Il demande à recevoir les documents lorsqu'ils sont disponibles. La directrice lui répond qu'il devra faire une demande d'accès à l'information pour avoir les documents.

Monsieur Denis Jobin affirme qu'il y a une erreur dans notre règlement d'emprunt. Les citoyens du Chemin des Castors Est avaient demandé d'être exempté des travaux puisque leur asphalte serait encore en bon état. Il dit que le Chemin des Castors Est n'est pas cité dans le règlement pour le retrait de pavage et le rechargement. Il demande pourquoi nous avons retiré leur asphalte pour remettre du traitement de surface par la suite. Monsieur le Maire lui répond que nous allons aussi changer des ponceaux sur ce chemin et lui fait une demande visée à lui concernant des pierres qui seraient sur l'emprise du chemin de la Municipalité, près du ponceau.

Monsieur Denis Jobin mentionne que le matériel qui a été apposé n'est pas compactable. Monsieur le Maire lui dit qu'il va vérifier de son côté avec l'entreprise concernée.



2021-06-130 1.6 Octroi du contrat pour le creusage d'un puits à la patinoire du secteur La Ferme

CONSIDÉRANT QUE, l'hiver, il est difficile de voir à l'entretien de la patinoire du secteur La Ferme en raison du manque d'eau;

CONSIDÉRANT QU'un puits doit être installé au terrain de la patinoire;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été demandées auprès d'entreprises locales;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions sont basées sur un puits de 100 pieds de profondeur;

CONSIDÉRANT la soumission de Puits Abitibi au montant de 5 295.00 \$ taxes en sus;

CONSIDÉRANT la soumission de Les Puits R.H. Inc. au montant de 5 017.90 \$ taxes en sus;

**IL EST PROPOSÉ PAR Madame Rollande Brunet
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'OCTROYER le contrat de creusage d'un puits à la patinoire du secteur La Ferme à Les Puits R.H. Inc. moyennant un montant de 5 017.90 \$ taxes en sus;

ÉTANT ENTENDU QUE le prix est sujet à changement en raison de la profondeur du roc et la profondeur du puits, encore inconnus à ce temps-ci.

ADOPTÉE

2021-06-131 1.7 Vidanges supplémentaires de fosses septiques

CONSIDÉRANT QUE les vidanges de fosses septiques doivent être effectuées tous les deux ans;

CONSIDÉRANT QUE 250 vidanges avaient été prévues pour cette année;

CONSIDÉRANT QUE, pour l'an 2021, selon nos registres, environ 270 vidanges doivent être effectuées;

CONSIDÉRANT QUE le prix des boues septiques a doublé;

**IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Martineau
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

DE PROCÉDER à la vidange de 270 fosses septiques;

ÉTANT ENTENDU QUE les frais supplémentaires qui n'étaient pas



prévus au budget seront puisés dans le compte du salaire de l'inspecteur.

ADOPTÉE

2021-06-132 1.8 Réactivation de l'employé 32-0024

CONSIDÉRANT les besoins rencontrés au niveau des ressources humaines à la Municipalité de Trécesson concernant l'inspection du territoire et la construction;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a besoin d'un journalier en construction et d'un inspecteur adjoint;

CONSIDÉRANT QUE l'employé 32-0024 a travaillé au sein de l'entreprise durant les dernières années;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité des ressources humaines;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur René Martineau
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'EMBAUCHER l'employé 32-0023, selon les conditions discutées et tel que déposé au dossier de l'employé.

ADOPTÉE

2021-06-133 1.9 Achat de lumières de rues

CONSIDÉRANT les besoins concernant l'éclairage de certains endroits sur le territoire dans le but d'assurer la sécurité des citoyens et des passants;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire bonifier le développement sur le territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Rollande Brunet
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER la directrice générale à procéder à l'achat de trois (3) lumières de rues;

ÉTANT ENTENDU QUE les lumières LED seront installées par un maître électricien et que tous les frais sont inclus dans la soumission de Simon Luneau Entrepreneur Électricien totalisant un montant de 2040.00 \$ taxes en sus.

ADOPTÉE



2021-06-134 1.10 Licence photos Mathieu Dupuis

CONSIDÉRANT QU'une licence d'utilisation doit être signée entre Mathieu Dupuis, premier titulaire des droits d'auteur de ses photographies et le CLD Abitibi;

CONSIDÉRANT QUE l'auteur accorde une licence d'utilisation pour le matériel identifié dans l'entente contre une contribution monétaire;

CONSIDÉRANT QUE le contrat s'applique à l'ensemble des images satisfaisant les critères de sélection qui ont été réalisées dans le cadre du projet et qui ont été livrées dans la livraison finale;

CONSIDÉRANT QUE les images livrées aux licenciés dans le cadre de ce contrat deviennent sous la gestion des licenciés et ils pourront en disposer à leur gré, sous réserve de restrictions;

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur René Martineau
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'AUTORISER le maire, Monsieur Jacques Grenier, à signer l'entente concernant la licence d'utilisation des photographies de Mathieu Dupuis.

ADOPTÉE

2021-06-135 1.11 Demande de commandite pour les finissants de 6e année de l'École Morency

CONSIDÉRANT la fin des classes;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire souligner l'effort des finissants de 6e année de l'École Morency de Trécesson;

CONSIDÉRANT QU'il y a onze finissants cette année;

CONSIDÉRANT QUE le directeur de l'école a demandé à la Municipalité de Trécesson et à la Municipalité de Launay de se partager les coûts pour offrir des certificats-cadeaux aux élèves au montant de 50.00 \$ chacun;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Trécesson offrira 25.00 \$ pour chaque finissant;

**IL EST PROPOSÉ PAR Madame Nathalie Dion
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'OFFRIR un montant de 225.00 \$ pour souligner les finissants de l'année 2020-2021.

ADOPTÉE



2021-06-136 1.12 Nouvelles fonctions pour l'employé 13-0009

CONSIDÉRANT les besoins rencontrés au niveau des ressources humaines à la Municipalité de Trécesson concernant la gestion de certains projets;

CONSIDÉRANT les besoins rencontrés au niveau des ressources humaines à la Municipalité de Trécesson concernant la gestion des gravières;

CONSIDÉRANT les besoins rencontrés au niveau des ressources humaines à la Municipalité de Trécesson concernant le soutien en informatique;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire nommer cet employé également à titre d'inspecteur adjoint et d'inspecteur au territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'employé 13-0009 travaille au sein de l'entreprise sporadiquement depuis l'an 2019;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité des ressources humaines;

**IL EST PROPOSÉ PAR Madame Rollande Brunet
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'EMBAUCHER l'employé 13-0009, selon les conditions discutées et tel que déposé au dossier de l'employé, et ce pour une période de probation de 6 mois.

ADOPTÉE

2021-06-137 1.13 Demande citoyenne pour l'achat de signalisations pour la sensibilisation des enfants

CONSIDÉRANT la demande citoyenne d'une résidente du Chemin Thibault qui consiste à l'achat et l'installation de panneaux de sensibilisation des enfants;

**IL EST PROPOSÉ PAR Madame Nathalie Dion
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'ACHETER dix (10) panneaux de sensibilisation "Attention à nos enfants" qui seront installés à des endroits stratégiques sur le territoire de la Municipalité.

ADOPTÉE



2021-06-138 1.14 Résolution concernant la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone

CONSIDÉRANT la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique;

CONSIDÉRANT les mauvais traitements infligés aux autochtones dans les pensionnats partout au Canada décrits par de nombreux rapports de commission d'enquête;

CONSIDÉRANT le devoir de tous les gouvernements, quel que soit le niveau, d'œuvrer à l'amélioration des relations et au bien-être de toutes les communautés;

CONSIDÉRANT l'obligation des gouvernements, quel que soit le niveau, de faire la lumière sur notre histoire, d'assumer le devoir de mémoire et d'honorer les victimes;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Martin Veilleux
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité de Trécesson joigne sa voix au conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et exprime sa profonde tristesse à la suite de la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique;

QUE la municipalité salue l'annonce du gouvernement du Québec de faire la lumière sur d'éventuels cas semblables au Québec;

QUE la municipalité exprime sa solidarité avec les communautés autochtones et renouvelle sa volonté de favoriser des relations harmonieuses entre les communautés et l'épanouissement de tous les citoyens;

QUE copie de cette résolution soit envoyée à M. Ghislain Picard, chef de l'Assemblée des Premières Nations et du Labrador, à M. Pita Aatami, président de la Société Makivik, M. Justin Trudeau, premier ministre du Canada, à Mme Carolyn Bennett, ministre des Relations Couronne-Autochtones, à M. Marc Miller, ministre des Services aux autochtones, à M. François Legault, premier ministre du Québec, à M. Ian Lafrenière, ministre responsable des Affaires autochtones ainsi qu'à la FQM.

ADOPTÉE

2021-06-139 1.15 Vote par correspondance (élections)

CONSIDÉRANT QUE l'élection générale municipale aura lieu le 7 novembre 2021 en contexte de la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général des élections a édicté, conformément à l'article 3 de la Loi visant à faciliter le déroulement de



l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 (L.Q. 2021, c. 8), le Règlement modifiant certaines dispositions en matière municipale afin de faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 ((2021) 153 G.O.Q. II, 2111B), lequel est entré en vigueur le 15 mai 2021 et modifie, notamment, certaines dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2) et du Règlement sur le vote par correspondance (RLRQ, c. E-2.2, r. 3) (ci-après : le Règlement du DGE);

CONSIDÉRANT QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 659.4 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, tel que modifié par l'article 40 du Règlement du DGE, la municipalité peut adopter une résolution afin de permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur sa liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin d'exercer son droit de vote par correspondance, si une telle personne en fait la demande;

CONSIDÉRANT QUE le cadre légal et réglementaire pour administrer cette modalité de vote est désormais fixé et en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des troisième et quatrième alinéas de l'article 659.4 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, tels que modifiés par l'article 40 du Règlement du DGE, une résolution doit être prise au plus tard le 1er juillet 2021 et une copie vidimée de celle-ci doit être transmise, le plus tôt possible après son adoption, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections.

**IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Martineau
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

DE permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur la liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin qu'elle puisse voter par correspondance pour l'élection générale du 7 novembre 2021 et pour toute procédure électorale recommencée à la suite de cette élection conformément à l'article 276 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, si elle en fait la demande;

DE transmettre à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections une copie vidimée de la présente résolution.

ADOPTÉE

Le Maire, Monsieur Jacques Grenier, ajourne la séance suite à l'arrivée des policiers concernant la présence de citoyens intimidants et persistants à vouloir entrer dans la salle. Après environ 3 minutes, la séance reprend son cours.

Le Maire, Monsieur Jacques Grenier, ajourne la séance suite à l'arrivée des policiers concernant la présence de citoyens intimidants et persistants à vouloir entrer dans la salle. Après environ 3 minutes, la séance reprend son cours.



2021-06-140 1.16 Congés de la St-Jean-Baptiste et de la Fête du Canada

**IL EST PROPOSÉ PAR Madame Nathalie Dion
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

QUE les services (bureau et garage) de la municipalité soient fermés les 24 et 25 juin pour la Fête nationale du Québec ainsi que la fête du Canada.

ADOPTÉE

2. FINANCES

2021-06-141 2.1 Adoption des comptes payés et à payer du 21 juin 2021

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CLAUDINE MARTINEAU
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

DE DÉPOSER, D'ACCEPTER ET D'APPROUVER les comptes payés et la liste des comptes à payer au 21 juin 2021;

Les comptes payés et à payer pour un montant de 182 929 \$;

Les salaires pour la rémunération des élus et des employés municipaux au montant de 79 208 \$.

ADOPTÉE

2021-06-142 2.2 Marge de crédit pour le projet de réfection des chemins municipaux

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME ROLLANDE BRUNET
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer avec les banques tout document nécessaire à l'ouverture d'une marge de crédit, d'un maximum de 4 012 235 \$ pour le projet de réfection des chemins municipaux, si les liquidités de la municipalité s'avéraient insuffisantes aux besoins de celle-ci.

ADOPTÉE



3. TRAVAUX PUBLICS

2021-06-143 3.1 Achat de pièces pour la pelle mécanique

CONSIDÉRANT l'acquisition récente d'une pelle mécanique pour les différents travaux;

CONSIDÉRANT QUE des pièces doivent être changées sur la pelle mécanique;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME ROLLANDE BRUNET
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

DE PROCÉDER À L'ACHAT de pièces pour la pelle mécanique, en prévision, moyennant un montant de 20 000 \$.

ADOPTÉE

2021-06-144 3.2 Concassage de MG-20

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Galarneau Entrepreneur Général réalise présentement un très gros contrat de concassage pour le projet de réfection des chemins municipaux;

CONSIDÉRANT QUE les équipements nécessaires à la production de concassé MG-20 sont déjà en place sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire profiter du taux concurrentiel au taux de 3.84 \$ la tonne;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a besoin de faire produire 5 000 tonnes pour l'entretien de ses chemins municipaux;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CLAUDINE MARTINEAU
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

DE FAIRE PRODUIRE 5 000 tonnes de concassé MG-20 par l'entreprise Galarneau Entrepreneur Général;

ÉTANT ENTENDU QUE la Municipalité assurera les redevances qui lui sont dues;

ÉTANT ENTENDU QUE l'entreprise Galarneau Entrepreneur Général



paiera les redevances qui sont dues à la MRC d'Abitibi.

ADOPTÉE

2021-06-145 3.3 Étude de concassé MG-20

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit faire appel à une entreprise spécialisée pour les travaux de contrôle qualitatif des matériaux (155 000 tonnes de concassé MG-20) pour le projet de réfection des chemins municipaux;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) soumissions ont été demandées;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise WSP n'effectue pas encore ce type de travaux;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de SNC Lavalin au montant de 19 668.00 \$ taxes en sus;

CONSIDÉRANT la soumission reçue d'Englobe au montant de 18 763.00 \$ taxes en sus;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR RENÉ MARTINEAU
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'OCTROYER le contrat de contrôle qualitatif des matériaux au plus bas soumissionnaire conforme, Englobe, au montant de 18 763.00 \$ taxes en sus.

ADOPTÉE

2021-06-146 3.4 Embauche d'un électricien pour l'installation des pompes au champ d'épuration

CONSIDÉRANT l'acquisition récente de nouvelles pompes et de nouveaux panneaux pour le champ d'épuration;

CONSIDÉRANT QUE la présence d'un électricien est nécessaire pour procéder à l'installation de ces items;

CONSIDÉRANT QUE l'électricien qui s'occupe de ce dossier est Simon Luneau Entrepreneur Électricien;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARTIN VEILLEUX
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'OCTROYER le contrat d'installation à cet électricien;

ÉTANT ENTENDU QUE les frais engendrés seront payés avec la TECQ.



ADOPTÉE

2021-06-147 3.5 Extras pour le projet de réfection des chemins municipaux

CONSIDÉRANT le projet d'envergure de réfection des chemins municipaux;

CONSIDÉRANT QUE de tels travaux engendrent souvent des imprévus;

CONSIDÉRANT QUE certains imprévus doivent être étudiés rapidement;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR RENÉ MARTINEAU
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'ACCEPTER les prix en extras et de procéder aux travaux nécessaires :

- L'ajout d'un ponceau (overflow) sur la rue Langlois pour un montant de 14 088.34 \$;
- L'ajout du ponceau #7 au chemin Roulier pour un montant de 14 088.34 \$;
- L'ajout de perré au chemin St-Viateur pour un montant de 2 196.80 \$;
- Le retrait d'un ponceau à l'intersection des chemins Joseph-Langlois et Cimetière-des-Ukrainiens pour un montant de 11 772.48 \$;
- L'ajout de perré sur la 3e Avenue pour un montant de 2 226.46 \$;
- L'ajout du ponceau #1 au chemin des Castors Est pour un montant de 29 174.66 \$;
- L'ajout de perré au ponceau #4 sur le chemin St-Viateur pour un montant de 2 226.46 \$;
- L'ajout du ponceau #8 au chemin du Cimetière-des-Ukrainiens pour un montant de 14 088.34 \$;
- L'ajout du ponceau #2 au chemin Lampron pour un montant de 14 088.34 \$;
- L'ajout d'un ponceau au chemin du Cimetière-des-Ukrainiens pour un montant de 14 088.34 \$;
- L'excavation de souches en face de l'église du secteur La Ferme pour un montant encore inconnu;
- L'excavation de souches au chemin St-Viateur pour un montant encore inconnu;
- Le retrait de cailloux sur la rue des Peupliers pour un montant encore inconnu;
- Le retrait du ponceau #5 au chemin du Lac Beauchamp en crédit;
- Le retrait d'un ponceau près du 2015, chemin du Lac Beauchamp pour un montant encore inconnu;
- Le retrait d'asphalte au chemin Desboues pour un montant encore inconnu.

ÉTANT ENTENDU QUE les prix inconnus seront présentes à des séances subséquentes.

ADOPTÉE

2021-06-148 3.6 Location ou achat d'une camionnette



CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection entraînent beaucoup de déplacements pour les employés;

CONSIDÉRANT QUE tous les véhicules appartenant à la municipalité sont utilisés et que les employés doivent utiliser leurs véhicules personnels pour les déplacements au travail;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs soumissions ont été demandées aux concessionnaires locaux pour la location de camionnettes;

CONSIDÉRANT QU'une seule entreprise détient une camionnette disponible pour location et seulement au mois de juillet;

CONSIDÉRANT la soumission d'Amos Toyota Franchisé Budget au montant de 3 200 \$, équipements inclus, pour une location de deux (2) mois;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR RENÉ MARTINEAU
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

DE PROCÉDER à la location d'une camionnette chez Amos Toyota Franchisé Budget au montant de 3 200 \$ pour les déplacements au travail des employés.

ADOPTÉE

2021-06-149 3.7 Soumissions pour le nettoyage des fossés sur la Rue Sigouin

CONSIDÉRANT QUE plusieurs chemins et rues nécessitent le nettoyage de fossés;

CONSIDÉRANT QU'un seul opérateur à la Municipalité doit procéder au nettoyage;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) soumissions ont été demandées pour le nettoyage des fossés sur la Rue Sigouin pour un total de 4.2 kilomètres;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Béton Fortin au montant de 53 590.00 \$ taxes en sus;

CONSIDÉRANT la soumission reçue d'Hardy Construction au montant de 42 840.00 \$ taxes en sus;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de 9118-0042 Québec inc. (Sylvain Fortin) au montant de 29 400 \$ taxes en sus;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME NATHALIE DION
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'OCTROYER le contrat de nettoyage des fossés sur la Rue Sigouin à l'entreprise 9118-0042 Québec inc. (Sylvain Fortin), plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 29 400 \$ taxes en sus;



ÉTANT ENTENDU que ce contrat est en lien avec le projet de réfection des chemins municipaux.

ADOPTÉE

2021-06-150 3.8 Nivelage du Chemin de la Pépinière pendant la saison estivale

CONSIDÉRANT l'achalandage important de camions sur le Chemin de la Pépinière, et surtout depuis le projet de réfection à Trécesson;

CONSIDÉRANT QUE nous recevons un nombre élevé d'appels pour l'entretien plus régulier de ce chemin;

CONSIDÉRANT QUE nous avons demandé trois (3) soumissions pour le nivelage du Chemin de la Pépinière en période estivale pour chaque passage;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Béton Fortin au montant de 945.00 \$ taxes en sus;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Drolet Équipements au montant de 588.75 \$ taxes en sus;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de 9118-0042 Québec inc. (Sylvain Fortin) au montant de 875.00 \$ taxes en sus;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME ROLLANDE BRUNET
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'OCTROYER le contrat de nivelage au Chemin de la Pépinière pendant la saison estivale au plus bas soumissionnaire conforme, Drolet Équipements, au montant de 588.75 \$ taxes en sus.

ADOPTÉE

2021-06-151 3.9 Location d'un tracteur à pont

CONSIDÉRANT les travaux de réfection des chemins;

CONSIDÉRANT QUE, suite au nettoyage des fossés, il y a plusieurs voyages de matériaux impropres à étendre, surtout à la patinoire du secteur La Ferme;

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées à plusieurs entreprises, mais que seule l'entreprise 9118-0042 Québec inc. (Sylvain Fortin) était disponible pour la location d'un tracteur à pont;

CONSIDÉRANT QUE la soumission représente un montant de 4 500.00 \$ par semaine, taxes en sus, incluant l'opérateur;



**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARTIN VEILLEUX
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

DE PROCÉDER à la location d'un tracteur à pont au montant de 4 500.00 \$ par semaine, taxes en sus, incluant l'opérateur;

ÉTANT ENTENDU QUE la Municipalité garantit la location jusqu'à la fin du mois du juillet que nous validerons avec l'entreprise pour le mois d'août.

ADOPTÉE

2021-06-152 3.10 Installation de drains aux patinoires des secteurs La Ferme et Villemontel

CONSIDÉRANT QUE des drains devaient être installés aux patinoires des secteurs La Ferme et Villemontel pour finaliser l'aménagement des terrains;

CONSIDÉRANT QUE les voyages de matériaux impropres reçus dans le secteur La Ferme étaient de bonne qualité;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de l'entreprise 9118-0042 Québec inc. (Sylvain Fortin) concernant la pose de deux (2) drains, incluant l'empierrement, au montant de 4 000.00 \$ taxes en sus;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME ROLLANDE BRUNET
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'OCTROYER le contrat d'installation de drains à l'entreprise 9118-0042 Québec inc. (Sylvain Fortin) au montant de 4 000.00 \$ taxes en sus.

ADOPTÉE

2021-06-153 3.11 Nivelage du secteur Villemontel

CONSIDÉRANT QUE, présentement, avec le projet des chemins, la niveleuse de la Municipalité est utilisée entièrement au secteur La Ferme;

CONSIDÉRANT QUE les chemins du secteur Villemontel doivent être nivelés;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été demandées;

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise 9118-0042 Québec inc. (Sylvain Fortin) au montant de 2 312.50 \$ taxes en sus;

CONSIDÉRANT la soumission de Drolet Équipements au montant



moyennant 5 000.00 \$;

CONSIDÉRANT QUE ces prix représentent un seul passage dans le secteur Villemontel;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME ROLLANDE BRUNET
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'OCTROYER le contrat de nivelage au secteur Villemontel à l'entreprise 9118-0042 Québec inc. (Sylvain Fortin) au montant de 2 312.50 \$ taxes en sus.

ADOPTÉE

4. GRAVIÈRES

2021-06-154 4.1 Surveillance par drones aux gravières

CONSIDÉRANT QU'il y a présence de plusieurs bancs de gravier sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit faire un suivi de l'utilisation de ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE chaque utilisateur doit nous remettre une redevance;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire avoir une meilleure gestion du territoire;

CONSIDÉRANT QUE, l'an dernier, l'entreprise Global Drones a présenté une offre de 2 855 \$ plus un taux horaire de 88 \$ pour procéder aux calculs de volume de gravier;

CONSIDÉRANT QUE nous désirons renouveler notre entente avec cette entreprise;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME ROLLANDE BRUNET
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

DE RENOUELER notre entente avec l'entreprise Global Drones pour la surveillance des gravières au montant de 8 577.00 \$, tous frais compris, taxes en sus;

ÉTANT ENTENDU QU'un total de quatre (4) mesures auront lieu, soit au début du mois d'avril, au début du mois de juillet, au début du mois d'octobre et à la fin du mois de décembre;

ÉTANT ENTENDU QUE les résultats devront être remis au plus tard le



15e des mois d'avril, de juillet, d'octobre et de janvier.

ADOPTÉE

5. URBANISME

2021-06-155 5.1 Dérogation mineure pour le 33, chemin Boisvert (conteneur)

CONSIDÉRANT QU'une dérogation mineure doit être obtenue pour régulariser la localisation de la fournaise au 33, chemin Boisvert;

CONSIDÉRANT QUE cette fournaise est utilisée comme source de chauffage pour le bâtiment principal situé au 33, chemin Boisvert ainsi que pour le bâtiment principal au 35, chemin Boisvert depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT les recommandations du CCU, stipulant que la fournaise ne peut être déplacée;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR RENÉ MARTINEAU
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure telle que déposée.

ADOPTÉE

2021-06-156 5.2 Dérogation mineure pour le 33, chemin Boisvert (fornaise)

CONSIDÉRANT QU'une dérogation mineure doit être obtenue pour régulariser la marge de recul avant de la remise au 33, chemin Boisvert;

CONSIDÉRANT QUE la marge de recul avant a été autorisée dans un permis octroyé antérieurement;

CONSIDÉRANT les recommandations du CCU;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARTIN VEILLEUX
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure telle que déposée.

ADOPTÉE



2021-06-157 5.3 Dérogation mineure pour le 33, chemin Boisvert (marge de recul avant)

CONSIDÉRANT QU'une dérogation mineure doit être obtenue pour régulariser la question de la boîte de camion servant de conteneur au 33, chemin Boisvert;

CONSIDÉRANT QUE la demande concerne le règlement de zonage, plus précisément l'utilisation d'un conteneur;

CONSIDÉRANT QUE cette boîte de camion est déjà utilisée à titre de conteneur depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE l'esthétique n'est pas appropriée;

CONSIDÉRANT les recommandations du CCU, stipulant que la boîte de camion doit être recouverte d'un revêtement et d'une toiture plus esthétiques et conformes au règlement de zonage 224;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CLAUDINE MARTINEAU
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure telle que déposée.

ADOPTÉE

6. DÉVELOPPEMENT ET EMBELLISSEMENT DU TERRITOIRE

2021-06-158 6.1 Achat de fleurs pour l'embellissement du territoire

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire mettre en valeur son territoire;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME NATHALIE DION
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'AUTORISER la directrice générale à procéder à l'achat de fleurs pour l'embellissement du territoire, pour un budget d'environ 2 000.00 \$.

ADOPTÉE



7. LOISIRS, ACTIVITÉS CULTURELLES ET PATRIMOINE

2021-06-159 7.1 **Achat de tapis noirs en caoutchouc pour le plancher chalets d'aisance**

CONSIDÉRANT QUE, pour faciliter les déplacements dans les chalets d'aisance et pour protéger le sol et les patins, des tapis de caoutchouc doivent être installés;

CONSIDÉRANT QUE nous avons procédé à la recherche de soumissions;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARTIN VEILLEUX
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'AUTORISER la directrice générale à procéder à l'achat de tapis à picots rainurés 3/4po x 4pi x 6po chez Rematech division Bremo Inc. pour un montant de 54.36 \$ chacun, taxes en sus;

ÉTANT ENTENDU QU'environ 15 tapis seront achetés.

ADOPTÉE

2021-06-160 7.2 **Demande de remboursement pour l'achat de couches lavables (Cynthia Fortin)**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée dans le cadre du Programme d'aide au financement à l'achat de couches lavables et réutilisables par Madame Cynthia Fortin;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME NATHALIE DION
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'ÉMETTRE un chèque de 150.00 \$ à Madame Cynthia Fortin, correspondant au montant accordé par le Programme d'aide au financement à l'achat de couches lavables et réutilisables.

ADOPTÉE

8. FORÊT ET ENVIRONNEMENT



9. RÈGLEMENTS & POLITIQUES

10. RAPPORT DES ÉLUS

10.1 Rapport de l'élu - Jacques Grenier

Jacques Grenier (maire) présente son rapport mensuel :

- il a beaucoup participé au projet de réfection des chemins, plus spécifiquement à l'avant de l'église du secteur La Ferme concernant les gros cailloux et la terre noire abondante et au chemin St-Viateur pour le retrait de plusieurs souches;
- il a passé beaucoup de journées sur le chantier, accompagné de la directrice générale;
- il a participé à une rencontre pour la Table des maires et a discuté des gravières;
- il a fait beaucoup de surveillance concernant le débroussaillage, car l'entrepreneur désirait que le maire soit présent puisque chaque chemin nécessitait des travaux différents;
- le 27 mai, il a participé au lancement Image Harricana;
- le 8 juin, suite à une invitation d'un journaliste, il a participé à une entrevue avec la directrice générale pour Radio-Canada;
- le 9 juin, il a participé à une réunion du CCU;
- le 11 juin, il a participé à une rencontre avec la directrice générale et la députée Suzanne Blais concernant l'aide financière accordée;
- le 14 juin, il a participé à la séance de travail du conseil;
- le 15 juin, il a participé à l'AGA du CLD Abitibi;
- le 16 juin, il a participé à une rencontre pour la Table des maires et a discuté des gravières et participé, avec la directrice générale, à une entrevue avec Radio Boréale;
- il a discuté avec le MTQ concernant le pont au chemin Roulier concernant les réparations;
- il fait part de l'avancée des travaux concernant le projet de réfection des chemins;
- le 21 juin, il a participé à une rencontre Zoom concernant l'accès à Internet haute vitesse, concernant 41 municipalités.

10.2 Rapport de l'élu - Martin Veilleux



Martin Veilleux (conseiller 1) présente son rapport mensuel :

- le 21 juin, il a participé à la réunion Zoom concernant l'accès à Internet haute vitesse.

10.3 Rapport de l'élu - Claudine Martineau

Claudine Martineau (conseillère 2) présente son rapport mensuel :

- le 18 mai, elle a participé au Conseil d'établissement des écoles Launay-Villemontel;
- le 14 juin, elle a participé à la séance de travail du conseil.

10.4 Rapport de l'élu - Nathalie Dion

Nathalie Dion (conseillère 3) présente son rapport mensuel :

- le 14 juin, elle a participé à la séance de travail du conseil.

10.5 Rapport de l'élu - Rollande Brunet

Rollande Brunet (conseillère 4) présente son rapport mensuel :

- le 9 juin, elle a participé à une réunion Zoom avec la MRC d'Abitibi concernant le Comité forêt;
- le 14 juin, elle a participé à la séance de travail du conseil.

10.6 Rapport de l'élu - René Martineau

René Martineau (conseiller 6) présente son rapport mensuel :

- il a fait la lecture de plusieurs documents légaux qui lui ont été transmis par la directrice générale aux fins d'explication;
- le 9 juin, il a participé à une réunion du CCU;
- il a rencontré l'inspecteur municipal concernant une demande possible concernant une modification au règlement de zonage de la Municipalité.



11. INFORMATIONS

11.1 Autorisation TECQ

Autorisation TECQ

11.2 Audit de conformité – Adoption du budget et adoption du programme triennal d’immobilisations

Audit de conformité – Adoption du budget et adoption du programme triennal d’immobilisations

11.3 Partage de la croissance d’un point de la taxe de vente du Québec (TVQ)

Partage de la croissance d’un point de la taxe de vente du Québec (TVQ)

11.4 Approbation du règlement 2021-286 décrétant un emprunt de 4 012 235 \$

Approbation du règlement 2021-286 décrétant un emprunt de 4 012 235 \$

11.5 Travaux de maîtrise de la végétation d’Hydro-Québec

Travaux de maîtrise de la végétation d’Hydro-Québec



11.6 Opération haute vitesse Canada-Québec – Conférence de presse sur l'accès à Internet haute vitesse

Opération haute vitesse Canada-Québec – Conférence de presse sur l'accès à Internet haute vitesse

11.7 Bioéconomie forestière

Bioéconomie forestière

11.8 Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel

Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel

11.9 Tonte de gazon à l'école Morency

Tonte de gazon à l'école Morency

11.10 Fermeture du pont P-00137 enjambant le ruisseau Saint-Viateur

Fermeture du pont P-00137 enjambant le ruisseau Saint-Viateur

11.11 Audit Recyc-Québec

Audit Recyc-Québec



11.12 Un programme d'aide pour supporter les ménages à la recherche de logement

Un programme d'aide pour supporter les ménages à la recherche de logement

11.13 Traitement microbiologique 2020-2021 avec CGEI

Traitement microbiologique 2020-2021 avec CGEI

12. CORRESPONDANCES

12.1 Demande de don pour la Ressourcerie Bernard-Hamel

Demande de don pour la Ressourcerie Bernard-Hamel

12.2 Convocation à la 26e AGA du CREAT

Convocation à la 26e AGA du CREAT

13. Varia

14. PÉRIODE DE QUESTIONS



14.1 Période de questions

- Monsieur Ghislain Nadeau, citoyen de Trécesson, fait part au conseil que les fossés sur sa rue ne devraient pas être creusés et qu'il a un problème avec le ponceau qui traverse la rue Langlois puisqu'il fait une bosse. Monsieur le Maire lui répond que le creusage des fossés n'est pas prévu, que seul un nettoyage sera fait. De plus, le ponceau qu'il dit problématique a été vérifié et le ponceau est toujours en bon état. Ils iront revérifier pour s'assurer que le tout est conforme.

- Ghislain Nadeau, citoyen de Trécesson, demande au conseil si le creusage d'un puits à la patinoire du secteur La Ferme est vraiment nécessaire. Il mentionne qu'il y a de l'eau en abondance dans le "cric" pour arroser la patinoire. Monsieur le Maire lui répond que, depuis deux ans, nous ne pouvons plus entretenir les patinoires à partir du mois de janvier puisqu'il n'y a plus assez d'eau dans le "cric".

- Monsieur Jean-Luc Otis demande s'il y a tant d'ouvrage pour que les employés du bureau travaillent les fins de semaine. Monsieur le Maire lui répond que ce n'est que la directrice générale qui travaille les fins de semaine pour la surveillance des chantiers et aussi pour le concasseur au chemin du Lac-à-la-Truite pour le projet des chemins.

2021-06-161 15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés;

**IL EST PROPOSÉ PAR Madame Nathalie Dion
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

QUE la séance soit close à 19 h 56.

ADOPTÉE

Jacques Grenier
Maire

Chantal Poliquin
Directrice générale & secrétaire-trésorière



Je, Jacques Grenier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi des toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Jacques Grenier
Maire

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire, à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (*art. 161 et 164 CM*).